

PLAN D'ACTION 2012-2015

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

FÉVRIER 2013

Ce document est réalisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

UN
QUÉBEC
POUR TOUS

Québec 

PLAN D'ACTION 2012-2015

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

FÉVRIER 2013

Ce document est réalisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Le présent document a été réalisé par
le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Coordination et rédaction

Direction des politiques et des orientations
Direction générale des politiques, de la recherche et des statistiques
Secteur des politiques et du soutien à la gestion

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
www.mels.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2013

ISBN 978-2-550-67373-6 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-67372-9 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
1. PORTRAIT DU MINISTÈRE ¹	6
2. ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES.....	7
3. BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2011-2012.....	8
3.1 ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE.....	8
3.1.1 Enseignement primaire et secondaire	
3.1.2 Formation professionnelle et technique et formation continue	
3.1.3 Éducation des adultes	
3.1.4 Enseignement supérieur	
3.1.5 Aide financière aux études	
3.1.6 Loisir et sport	
3.2 ACTIONS LIÉES AUX SERVICES À LA POPULATION.....	13
3.2.1 Les moyens de communication	
3.2.2 Le traitement des plaintes	
3.3 ACTIONS À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC.....	14
3.3.1 L'accessibilité des lieux	
3.3.2 L'embauche des personnes handicapées	
4. ACTIONS PRIORISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE 2012-2015.....	16
5. ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION.....	24

¹ Dans le présent document, l'appellation Ministère fait référence au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport lorsqu'il incluait le secteur de l'Enseignement supérieur.

Introduction

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées prévoit que chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes, à l'exception notamment des établissements scolaires, et chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants doivent produire et rendre public annuellement un plan d'action visant à donner aux personnes handicapées un meilleur accès aux documents et aux services qu'ils offrent.

Conformément à cette loi, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie présentent conjointement leur plan d'action triennal (2012-2015), qui témoigne de leur volonté à poursuivre leurs efforts pour contribuer à la pleine participation des personnes handicapées à la société québécoise.

Convaincus que les établissements d'enseignement constituent un tremplin pour l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées, les deux ministères orientent leurs actions sur l'amélioration des services offerts à cette clientèle à tous les ordres d'enseignement, du primaire à l'université. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport renforce également son soutien aux différents partenaires nationaux, régionaux et locaux du domaine du loisir et du sport pour favoriser une plus grande participation des personnes handicapées aux activités récréatives et sportives.

Le Plan d'action 2012-2015 à l'égard des personnes handicapées présente dans un premier temps, un bref portrait du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport incluant le volet de l'enseignement supérieur. Il dresse ensuite le bilan des réalisations de 2011-2012 et précise, en dernier lieu, les actions prioritaires pour les trois prochaines années (2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015).

À partir de 2013-2014, chacun des deux ministères produira son propre bilan annuel et le transmettra à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

1. PORTRAIT DU MINISTÈRE

UNE MISSION IMPORTANTE AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Le Ministère a pour mission d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministère, ainsi que dans les domaines du loisir et du sport en vue, notamment :

- de promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- de contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive des Québécoises et Québécois;
- de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- de contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

UNE OFFRE DE SERVICES À LA PORTÉE DES CITOYENS

Le Ministère agit en collaboration avec de nombreux partenaires du domaine de l'éducation, du loisir et du sport. Il offre également certains services directement à la population et veille à ce que ceux-ci soient dispensés avec un constant souci de qualité. Ces services sont principalement :

- répondre aux demandes de renseignements généraux;
- répondre aux demandes adressées à l'Aide financière aux études;
- répondre aux demandes d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année en cours ou la prochaine année scolaire;
- délivrer les documents relatifs à la sanction des études pour l'enseignement secondaire et collégial;
- répondre aux demandes d'autorisation d'enseigner au préscolaire, au primaire et au secondaire;
- répondre aux demandes relatives aux épreuves uniformes de langue d'enseignement et de littérature au collégial;
- répondre aux demandes de soutien financier dans les domaines du loisir et du sport;
- offrir un soutien professionnel en loisir et en sport aux organismes du milieu;
- faire la promotion des sports, des loisirs et d'un mode de vie physiquement actif;
- intervenir en matière de sécurité et d'intégrité auprès des utilisateurs et des fournisseurs de services de loisir et de sport.

DES ENGAGEMENTS PRÉCIS EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE SERVICES

La qualité constitue une valeur fondamentale qui anime le personnel du Ministère dans l'exercice de ses fonctions. Ainsi, une attention particulière est accordée à toutes les

personnes qui lui adressent une demande de services. Le Ministère se préoccupe des citoyennes et citoyens et s'engage à bien les servir en répondant à leurs attentes.

UN PERSONNEL COURTOIS ET COMPÉTENT AU SERVICE DE LA POPULATION

Lorsqu'une personne se rend sur place ou qu'elle communique avec le Ministère pour obtenir un service, elle peut s'attendre à :

- être servie de façon polie et à connaître l'identité de toute personne à qui elle s'adresse;
- ce que le caractère confidentiel de sa démarche soit respecté;
- ce que sa demande soit traitée avec équité, impartialité et transparence;
- obtenir des explications claires et précises;
- obtenir le soutien nécessaire pour remplir un formulaire;
- recevoir promptement un accusé de réception à une demande formulée par écrit;
- être dirigée vers l'organisme approprié, si le Ministère n'est pas directement responsable d'assurer le service dont elle a besoin.

DES SERVICES ACCESSIBLES PARTOUT AU QUÉBEC

Afin de faciliter à chaque personne l'accès à l'ensemble de ses services, le Ministère s'engage aussi à :

- offrir ses services du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, sauf les jours fériés;
- donner accès à des lignes téléphoniques sans frais pour l'ensemble des services susmentionnés lorsque des lignes téléphoniques locales ne sont pas disponibles;
- être accessible par son site Web afin que les citoyennes et citoyens puissent accéder en tout temps, et de partout, à de nombreux services. Parmi ces derniers, notons l'information générale et spécialisée, les demandes d'aide financière aux études, les demandes de documents relatifs à la sanction des études, les coordonnées des établissements d'enseignement, les statistiques et les divers programmes des domaines de l'éducation, du loisir et du sport;
- ce que ses bureaux soient accessibles facilement aux personnes handicapées et à prendre les moyens pour donner à celles-ci les meilleurs services adaptés possible.

2. ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

En cohérence avec sa mission, le Ministère travaille continuellement pour réduire les obstacles auxquels font face les personnes handicapées en matière d'éducation, de loisir et de sport et pour accroître leur participation sociale. Dans son plan d'action, le Ministère s'engage à :

- favoriser la réussite scolaire des personnes handicapées, au primaire et au secondaire;
- favoriser l'accès à la formation professionnelle et technique aux personnes handicapées;

- favoriser l'accès à l'enseignement supérieur (collégial et universitaire) aux personnes handicapées;
- faciliter l'accès à l'aide financière aux études aux personnes handicapées;
- favoriser l'accès au sport aux athlètes handicapés;
- faciliter l'accès aux activités de loisir aux personnes handicapées.

3. BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2011-2012

En 2011-2012, le Ministère s'est engagé à réaliser un bon nombre d'actions pour réduire les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées au regard de leur réussite scolaire et de leur participation aux activités récréatives et sportives. La section suivante dresse le bilan de ces réalisations, qui sont regroupées en trois catégories : la première présente les actions liées à la mission du Ministère, la deuxième, les actions liées aux services offerts à la population et la dernière expose les actions mises en œuvre par le Ministère à titre de gestionnaire d'un organisme public.

3.1 ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE

Dans le but d'améliorer la scolarité des personnes handicapées, le Ministère a poursuivi, en cohérence avec sa mission, la réalisation d'actions favorisant l'accessibilité à tous les ordres d'enseignement, à l'aide financière aux études ainsi qu'au loisir et au sport.

3.1.1 Enseignement primaire et secondaire

OBJECTIFS	RÉALISATIONS 2011-2012
Améliorer les services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté dans les écoles primaires et secondaires	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien des commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés : <ul style="list-style-type: none"> • attribution d'une aide financière de 17 M\$, destinée au soutien à l'intégration des élèves handicapés en classe ordinaire; • attribution d'une aide financière de 1,4 M\$ pour l'achat de mobilier ou d'équipement adaptés et de 6,6 M\$ pour faciliter aux élèves handicapés l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

OBJECTIFS	RÉALISATIONS 2011-2012
Favoriser la réussite scolaire des élèves handicapés ou en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du Plan d'action ministériel pour la réussite des élèves handicapés ou en difficulté : <ul style="list-style-type: none"> • investissements de 119 M\$ jusqu'à la fin de 2013-2014 afin de réduire le nombre d'élèves par classe au primaire; • investissement de 51,1 M\$ au terme de 2013-2014 pour la diminution du nombre d'élèves par classe à l'enseignement secondaire.

3.1.2 Formation professionnelle et technique et formation continue

OBJECTIFS	RÉALISATIONS 2011-2012
Favoriser l'accès à la formation professionnelle et technique aux personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien financier de projets de sensibilisation à l'entrepreneuriat en milieu scolaire, offert aux différentes clientèles, dont les élèves handicapés. Les établissements scolaires devaient soumettre des projets de sensibilisation à l'entrepreneuriat au Ministère, mais en 2011-2012, aucun projet en lien avec les élèves handicapés n'a été déposé.

3.1.3 Éducation des adultes

OBJECTIFS	RÉALISATIONS 2011-2012
Améliorer les services à l'éducation des adultes offerts aux personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'instruments de mesure et d'évaluation des apprentissages pour les personnes handicapées : <ul style="list-style-type: none"> • attribution d'une aide financière de près de 70 K\$ pour l'adaptation et la transcription de matériel pédagogique en braille, et l'élaboration d'un didacticiel utilisant la langue des signes québécoise pour faciliter l'apprentissage de la mathématique de 3^e, 4^e et 5^e secondaire aux personnes atteintes d'une déficience auditive.

3.1.4 Enseignement supérieur

OBJECTIFS	RÉALISATIONS 2011-2012
Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur aux personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none">- Soutien des établissements collégiaux et universitaires pour l'organisation et l'offre de services aux étudiants en situation de handicap :<ul style="list-style-type: none">• attribution de 11,2 M\$ dans le cadre du programme Accueil et intégration des personnes en situation de handicap au collégial;• attribution de 48 K\$ pour les services d'interprétariat dans les collèges privés subventionnés;• allocation de 1,5 M\$ pour le programme Soutien à l'intégration des personnes handicapées à l'université.- Révision du Régime budgétaire et financier des cégeps en ce qui a trait à l'accessibilité au collégial des étudiants en situation de handicap.- Élaboration d'une nouvelle annexe dans le Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial relative à l'accessibilité au collégial des étudiants ayant un trouble d'apprentissage, un trouble mental ou un trouble de déficit de l'attention et allocation de 236 K\$.- Suivi de l'implantation du modèle d'organisation des services à l'intention des étudiants ayant un trouble d'apprentissage, un trouble mental ou un trouble de déficit de l'attention et du plan d'action qui l'accompagne. Une journée d'appropriation et d'échanges a été organisée pour le personnel des collèges; plus de 150 personnes y ont participé.

3.1.5 Aide financière aux études

OBJECTIFS	RÉALISATIONS 2011-2012
Favoriser l'accès à l'aide financière aux études aux personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none">- Accessibilité de l'information générale sur le site Web de l'Aide financière aux études ainsi que dans le document <i>Une aide à votre portée</i>.- Offre de services d'information générale sur les mesures d'aide financière aux études mises en œuvre pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure :<ul style="list-style-type: none">• 30 séances d'information et de formation ont été

OBJECTIFS	RÉALISATIONS 2011-2012
	<p>offertes aux responsables de l'aide financière aux études des établissements d'enseignement dans le cadre du Programme de prêts et bourses. Il y a eu 173 participants;</p> <ul style="list-style-type: none"> • deux séances d'information et de formation ont été offertes aux personnes responsables de l'intégration des personnes handicapées des établissements d'enseignement dans le cadre du volet adulte du Programme d'allocation pour des besoins particuliers. Il y a eu 12 participants. <p>- Maintien de l'accès des services en ligne sur le site Web de l'Aide financière aux études pour les bénéficiaires adultes du Programme d'allocation pour des besoins particuliers.</p> <p>- Maintien du versement des montants d'aide financière par dépôt direct dans le compte bancaire des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et du Programme d'allocation pour les besoins particuliers.</p> <p>- Harmonisation des programmes ministériels d'accès à du matériel spécialisé et adapté aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté : transfert de la couverture des besoins particuliers à la maison du volet jeune du réseau public du Programme d'allocation pour des besoins particuliers vers la mesure 30810 des règles budgétaires ministérielles applicables aux commissions scolaires.</p>

3.1.6 Loisir et sport

OBJECTIFS	RÉALISATIONS 2011-2012
Favoriser l'accès aux activités de loisir, offertes à l'ensemble de la population, aux personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien d'environ 540 organismes et municipalités, 8 000 personnes handicapées et 4 000 accompagnateurs dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées. - Soutien financier de 24 camps de vacances, de 583 accompagnateurs et de 804 personnes handicapées, dans le cadre du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV), volet <i>Aide à l'accompagnement des personnes handicapées</i>. - Soutien de 8 projets d'accessibilité des lieux et des équipements liés aux activités récréatives et sportives, dans le

OBJECTIFS	RÉALISATIONS 2011-2012
	<p>cadre du PAFACV, volet <i>Aide aux immobilisations</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation de 7 nouveaux formateurs et de 468 accompagnateurs dans le cadre de la Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées, en collaboration avec le Conseil québécois du loisir (CQL) et l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH).
<p>Favoriser la coordination entre les différents organismes de loisir et de sport voués aux personnes handicapées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien financier des cinq fédérations handisports et des quatre fédérations unisports, membres de Sport-Québec. - Soutien financier de l'AQLPH (82,5 K\$) et de la Fédération québécoise du loisir en institution (FQLI) (85,9 K\$), membres du CQL, dans le cadre du Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir. - Soutien financier d'environ 250 organismes locaux dans le cadre du Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap (103,5 K\$). - Soutien financier des unités régionales de loisir et de sport (1,2 M\$) pour le développement de la mission régionale de loisir pour les personnes handicapées.
<p>Favoriser l'accès au sport aux athlètes handicapés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'accessibilité des programmes de soutien aux fédérations sportives et aux athlètes handicapés qui veulent s'engager dans une pratique sportive, intégrée ou particulière : <ul style="list-style-type: none"> • soutien financier annuel des cinq fédérations handisports dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (343,3 K\$); • soutien financier des événements sportifs dédiés aux personnes handicapées dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs (16,5 K\$) et du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux et pancanadiens (523 K\$) du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique. - Soutien de la pratique et du développement de l'expertise du sport de haut niveau pour les athlètes handicapés : <ul style="list-style-type: none"> • financement des cinq fédérations handisports et de quatre fédérations unisports dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'excellence (325,5 K\$); • soutien financier de 55 athlètes et de 13 entraîneurs

OBJECTIFS	RÉALISATIONS 2011-2012
	<p><i>Excellence</i> dans le cadre du Programme Équipe Québec (552 K\$);</p> <ul style="list-style-type: none"> • en partenariat avec d'autres organismes, soutien d'un projet de recherche qui vise à doter des athlètes paralympiques de fauteuils de compétition performants; • en partenariat avec d'autres organismes, création d'un site Web² dédié à l'information scientifique de pointe en matière d'encadrement d'athlètes de haut niveau.

3.2 ACTIONS LIÉES AUX SERVICES À LA POPULATION

Conformément à la *Politique d'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, le Ministère poursuit ses efforts pour faciliter aux personnes handicapées l'accès, en toute égalité, à ses services d'accueil, à ses publications, à son site Web ainsi qu'au service des plaintes.

3.2.1 LES MOYENS DE COMMUNICATION

Accueil téléphonique

Des lignes téléphoniques sans frais sont accessibles à l'ensemble de la clientèle du Ministère pour tous les services offerts ainsi qu'à la clientèle particulière bénéficiant de l'Aide financière aux études et du Programme d'allocation pour les besoins particuliers ou celle s'adressant à la Direction de l'accès à l'information et des plaintes. Les clientèles utilisent ces lignes ou encore communiquent avec l'une des directions régionales du Ministère.

Publications ministérielles

Le Ministère produit annuellement plusieurs publications dans les domaines de l'éducation, du loisir et du sport. Celles-ci sont destinées aux intervenantes et intervenants qui travaillent dans le réseau de l'éducation ainsi qu'à des clientèles spécialisées (documents d'orientation, statistiques ou recherches). D'autres publications sont destinées à un public plus large, comme les documents sur les programmes ministériels et sur les services offerts.

Le Ministère poursuit son objectif de faciliter l'accès en ligne de ses documents et de ses services aux personnes handicapées. En 2011-2012, il a amélioré son environnement Web en ajoutant la transcription intégrale aux vidéos disponibles sur son site. Il a également ajouté une section spécifique dirigeant les personnes handicapées vers une aide à la navigation.

² www.savoir-sport.org

3.2.2 LE TRAITEMENT DES PLAINTES

Tel que cela était annoncé dans son rapport annuel 2011-2012, la Direction de l'accès à l'information et des plaintes du Ministère a reçu 53 plaintes liées à l'ensemble des services offerts à la population, toutes catégories confondues, et ce, incluant les personnes handicapées.

Le taux de satisfaction des usagers à l'égard des différents services rendus par le Ministère n'a pas été mesuré au cours de l'année 2011-2012. Le Ministère prévoit effectuer, en 2012-2013, un plan de sondage qui lui permettra d'avoir des données sur la satisfaction des usagers, incluant les personnes handicapées. Par ailleurs, il a poursuivi l'implantation d'un nouveau processus de traitement des plaintes soutenu par un outil de suivi. Cette implantation devrait être terminée d'ici 2013.

3.3 ACTIONS À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC

À titre de gestionnaire d'un organisme public, le Ministère poursuit ses actions pour faciliter l'accessibilité de ses bâtiments aux personnes handicapées et pour favoriser leur embauche au sein du Ministère.

3.3.1 L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX

OBJECTIFS	RÉALISATIONS 2011-2012
Maintenir des lieux accessibles aux personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none">- Installation de mécanismes d'ouverture de porte automatique dans les espaces occupés par le Ministère à l'édifice Marie-Guyart dans le cadre de travaux de sécurisation des locaux.- Ajout de mécanismes d'ouverture de porte automatique donnant accès au lieu de travail, lors de l'embauche d'une personne à mobilité réduite, aux étages sécurisés ne comportant pas de tels mécanismes.- Allocation de 10 M\$ pour améliorer l'accessibilité des bâtiments des commissions scolaires construits avant 1977.

Le Ministère tient compte, dans ses achats ou locations, de l'accessibilité pour les personnes handicapées. Il collabore également à une démarche entreprise par la Société immobilière du Québec qui vise à dresser un inventaire des contraintes architecturales dans les bâtiments publics.

3.3.2 L'EMBAUCHE DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIFS	RÉALISATIONS 2011-2012
Favoriser l'embauche des personnes handicapées	- Sur un total de 1 112 employés réguliers du Ministère, 20 personnes, soit 1,8 %, ont déclaré avoir un handicap.

Taux de représentativité des membres du personnel ayant déclaré avoir un handicap au sein de l'effectif régulier et selon les exercices financiers

GROUPE CIBLE	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	EMPLOYÉS RÉGULIERS		EMPLOYÉS RÉGULIERS		EMPLOYÉS RÉGULIERS	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Personnes handicapées	20	1,8	22	1,9	20	1,8

Taux de représentativité des membres du personnel ayant déclaré avoir un handicap au sein de l'effectif régulier et selon les catégories d'emploi au 31 mars 2012

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL PROFESSIONNEL		PERSONNEL TECHNICIEN		PERSONNEL DE BUREAU		TOTAL	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Personnes handicapées	0	0,0	3	0,5	6	3,0	11	5,1	20	1,8

Concernant le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), géré par le Secrétariat du Conseil du trésor, le Ministère y participe activement en déposant annuellement des projets de stages, permettant ainsi à des personnes handicapées de développer leurs compétences dans le cadre d'un emploi dans la fonction publique québécoise et de favoriser leur employabilité. Lorsque des projets de stages sont retenus, le Ministère veille à intégrer adéquatement ces personnes dans leur milieu de travail. Par la suite, si leur stage est réussi, elles peuvent participer à un concours réservé et se voir offrir un emploi occasionnel ou régulier selon les besoins de main-d'œuvre.

La section suivante présente les actions priorisées par le Ministère pour chacune des années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015. La majorité des actions ciblées sont échelonnées sur les trois années du Plan d'action ministériel 2012-2015 à l'égard des personnes handicapées.

4. ACTIONS PRIORISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE 2012-2015

ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE					
OBJECTIFS	ACTIONS PRIORISÉES POUR 2012-2015	Période de réalisation			INDICATEURS
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE					
Améliorer les services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté dans les écoles primaires et secondaires	- Soutenir les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés.	✓	✓	✓	Allocations prévues aux règles budgétaires des commissions scolaires
	- Examiner les modalités de financement et de prestation des services aux élèves handicapés pour s'assurer qu'elles sont davantage et plus rapidement en appui aux services offerts à ces élèves.	✓	✓	✓	
Favoriser la réussite scolaire des élèves handicapés ou en difficulté	- Poursuivre le soutien et la formation du milieu scolaire dans le cadre du mandat des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire.	✓	✓	✓	Nombre de formations réalisées
	- Faire connaître les initiatives positives par le site Web du Ministère.	✓	✓	✓	Nombre d'initiatives affichées sur le site Web
	- Soutenir l'expérimentation de projets en lien avec les transitions interordres dans le cadre du Programme de soutien à la recherche et au développement en adaptation scolaire.	✓	✓	✓	Montants alloués
Implanter le canevas de base national du plan d'intervention dans l'ensemble des commissions scolaires	- Poursuivre l'implantation du canevas de base national du plan d'intervention.	✓	✓		Nombre de commissions scolaires concernées

ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE					
OBJECTIFS	ACTIONS PRIORISÉES POUR 2012-2015	Période de réalisation			INDICATEURS
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	
FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE ET FORMATION CONTINUE					
Favoriser l'accès à la formation professionnelle et technique aux personnes handicapées	- Soutenir des projets de sensibilisation à l'entrepreneuriat en milieu scolaire, adaptés aux différentes clientèles, dont les personnes handicapées.	✓	✓	✓	Nombre de projets financés
ÉDUCATION DES ADULTES					
Améliorer les services à l'éducation des adultes offerts aux personnes handicapées	- Améliorer les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) au regard des caractéristiques et des besoins des personnes handicapées et produire un document synthèse.	✓			Publication du document synthèse
	- Soutenir la production de matériel et le développement d'instruments divers (matériel en braille, vidéos pour malentendants...) destinés aux personnes handicapées.	✓	✓	✓	Production du matériel
	- Expérimenter l'aide technologique (outils d'aide à la lecture) à titre de mesures adaptatives auprès de la clientèle ayant une déficience visuelle lors de l'évaluation des apprentissages.	✓	✓		

ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE					
OBJECTIFS	ACTIONS PRIORISÉES POUR 2012-2015	Période de réalisation			INDICATEURS
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR					
Améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur des étudiants en situation de handicap	- Soutenir financièrement les établissements collégiaux et universitaires offrant des services aux étudiants en situation de handicap.	✓	✓	✓	Montants alloués
	- Réviser les programmes de soutien à l'accueil et à l'intégration des étudiants en situation de handicap afin d'assurer la cohérence entre les programmes et le modèle d'organisation des services.	✓	✓	✓	Nombre de programmes mis à jour
	- Assurer le suivi de l'implantation du modèle d'organisation des services à l'intention des étudiants ayant un trouble d'apprentissage, un trouble mental ou un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, et du plan d'action qui l'accompagne.	✓	✓	✓	Nombre d'objectifs réalisés ou en voie de réalisation

ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE					
OBJECTIFS	ACTIONS PRIORISÉES POUR 2012-2015	Période de réalisation			INDICATEURS
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	
AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES					
Favoriser l'accès à l'aide financière aux études aux personnes handicapées	- Organiser des activités d'information générale sur les mesures d'aide financière.	✓	✓	✓	Nombre d'activités d'information et de formation offertes
	- Maintenir l'accessibilité de l'information générale, à propos de l'Aide financière aux études, sur le site Web du Ministère ainsi que dans le document <i>Une aide à votre portée</i> .	✓	✓	✓	
	- Offrir un choix d'accès, pour les bénéficiaires adultes du Programme d'allocation pour les besoins particuliers, entre le format papier et le format numérique du formulaire.	✓	✓	✓	Période de mise en disponibilité du formulaire en format papier
	- Maintenir l'accès, pour les bénéficiaires adultes du Programme d'allocation pour les besoins particuliers, des services en ligne de l'Aide financière aux études sur le site Web du Ministère.	✓	✓	✓	
	- Maintenir le versement des montants d'aide financière par dépôt direct dans le compte bancaire des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et du Programme d'allocation pour les besoins particuliers.	✓	✓	✓	

ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE					
OBJECTIFS	ACTIONS PRIORISÉES POUR 2012-2015	Période de réalisation			INDICATEURS
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	
LOISIR ET SPORT					
Favoriser l'accès aux activités de loisir, offertes à l'ensemble de la population, aux personnes handicapées	- Soutenir les organismes et les municipalités dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées (PACL).	✓	✓	✓	Nombre de municipalités et d'organismes soutenus Nombre de personnes handicapées rejointes Nombre d'accompagnateurs joints
	- Soutenir les camps de vacances dans le cadre du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV).	✓	✓	✓	Nombre de camps de vacances soutenus Nombre de personnes handicapées rejointes Nombre d'accompagnateurs joints Nombre de projets soutenus
Favoriser la coordination entre les différents organismes de loisir et de sport qui se consacrent aux personnes handicapées	- Soutenir l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées et la Fédération québécoise du loisir en institution par le Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir.	✓	✓	✓	Montants alloués
	- Soutenir le Conseil québécois du loisir et Sports-Québec.	✓	✓	✓	Montants alloués

ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE					
OBJECTIFS	ACTIONS PRIORISÉES POUR 2012-2015	Période de réalisation			INDICATEURS
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	
	- Accompagner les fédérations sportives québécoises dans l'organisation de rencontres de concertation.	✓	✓	✓	Nombre de fédérations handisports membres de cet organisme
	- Soutenir les organismes locaux de loisir et de sport dans la réalisation d'activités pour les personnes handicapées par le Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicapé.	✓	✓	✓	Nombre d'organismes locaux soutenus
	- Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport dans le développement de la mission régionale de loisir pour les personnes handicapées.	✓	✓	✓	Montants alloués
Favoriser l'accès au sport aux athlètes handicapés	- Maintenir l'accessibilité des programmes de soutien aux fédérations et aux athlètes handicapés pour la pratique sportive dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises et le Programme de soutien aux événements sportifs.	✓	✓	✓	Montants alloués Nombre de membres des fédérations handisports
	- Soutenir les événements sportifs internationaux et pancanadiens pour athlètes handicapés dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	✓	✓	✓	Nombre d'événements soutenus
	- Soutenir les fédérations handisports dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'excellence.	✓	✓	✓	Montants alloués
	- Soutenir les athlètes et entraîneurs <i>Excellence</i> dans le cadre du Programme Équipe Québec.	✓	✓	✓	Nombre d'athlètes et d'entraîneurs boursiers

ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE					
OBJECTIFS	ACTIONS PRIORISÉES POUR 2012-2015	Période de réalisation			INDICATEURS
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	
	- Effectuer une recension des écrits scientifiques relativement à la pratique du sport de haut niveau chez les athlètes handicapés.	✓	✓	✓	

ACTIONS LIÉES AUX SERVICES À LA POPULATION					
OBJECTIFS	ACTIONS PRIORISÉES EN 2012-2015	Période de réalisation			INDICATEURS
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	
COMMUNICATION					
Faciliter l'accès aux documents et aux services aux personnes handicapées	- Améliorer l'accessibilité de l'environnement Web du Ministère aux personnes handicapées.	✓	✓	✓	Nombre de pages Web accessibles et conformes aux normes
	- Poursuivre l'accessibilité des documents conformément aux standards Web d'accessibilité pour les personnes handicapées.	✓	✓	✓	Nombre de documents accessibles
TRAITEMENT DES PLAINTES					
Faciliter le repérage des plaintes reliées aux besoins des personnes handicapées	- Implanter un nouveau processus de traitement des plaintes permettant de repérer celles qui viennent de personnes handicapées.	✓			Période de mise en œuvre et de rodage du nouveau processus

ACTIONS À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC					
OBJECTIFS	ACTIONS PRIORISÉES EN 2012-2015	Période de réalisation			INDICATEURS
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	
ACCESSIBILITÉ DES LIEUX					
Maintenir des lieux accessibles aux personnes handicapées	- Soutenir l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments des commissions scolaires construits avant 1977.	✓	✓	✓	Montants alloués
EMBAUCHE DES PERSONNES HANDICAPÉES					
Favoriser l'embauche des personnes handicapées	- Maintenir les efforts en vue d'atteindre la cible du Plan d'embauche du gouvernement du Québec, fixée à 2 % pour les personnes handicapées.	✓	✓	✓	Nombre et pourcentage d'employés handicapés

5. ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION

ADOPTION

Le présent plan d’action a été adopté par M. Bernard Matte, sous-ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport et par Mme Christyne Tremblay, sous-ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Sciences et de la Technologie, le 18 février 2013. Une version numérique sera disponible sur les sites Web respectifs des deux ministères.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION

La coordination de la mise en œuvre et le suivi du Plan d’action ministériel 2012-2015 à l’égard des personnes handicapées sont sous la responsabilité de la coordonnatrice du plan d’action, qui relève de la Direction des politiques et des orientations, avec la collaboration du comité ministériel responsable du Plan d’action ministériel à l’égard des personnes handicapées. Ce comité est composé d’un représentant de chacune des directions suivantes :

- Direction de l’accès à l’information et des plaintes;
- Direction de l’adaptation scolaire, Secteur du développement pédagogique et du soutien aux élèves;
- Direction des affaires étudiantes, Secteur de l’enseignement supérieur;
- Direction des communautés anglophones, Secteur des services aux anglophones, aux autochtones et aux communautés culturelles;
- Direction des communications;
- Direction de l’éducation des adultes et de l’action communautaire, Secteur du développement pédagogique et du soutien aux élèves;
- Direction de l’équipement scolaire, Secteur du soutien aux réseaux et aux enseignants;
- Direction de la formation professionnelle, Secteur du développement pédagogique et du soutien aux élèves;
- Direction de la planification et des programmes, Secteur de l’aide financière aux études et de la gouvernance interne des ressources;
- Direction des politiques et des orientations, Secteur des politiques et du soutien à la gestion;
- Direction du sport, du loisir et de l’activité physique, Secteur du loisir et du sport;

Chacune des structures concernées s’assure respectivement de la mise en œuvre des actions prioritaires relevant de son champ de responsabilités. Une nouvelle structure sera toutefois mise en place à la suite de la création du ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Chacun des deux ministères effectuera le suivi de mise en œuvre de ses actions, en dressera le bilan et le transmettra à l’OPHQ.

COORDONNÉES DE LA REPRÉSENTANTE DU MINISTÈRE

Madame Imène Cherti, Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport
Direction des politiques et des relations interministérielles
1035, rue De La Chevrotière, 26^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
418 646-5155, poste 3938 imene.cherti@mels.gouv.qc.ca

